

(1)

(N° 156.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 MARS 1857.

NATURALISATION ORDINAIRE.

EXEMPTION DU DROIT D'ENREGISTREMENT.

(Demande du sieur Théodore Keuth.)

Rapport fait, au nom de la commission des naturalisations, par M. CALMEYN.

MESSIEURS,

Le sieur Théodore Keuth, né, le 30 octobre 1796, à Amsterdam, demande à être dispensé d'acquitter les droits d'enregistrement que la loi exige de ceux qui ont obtenu la naturalisation.

Votre commission vous propose de passer à l'ordre du jour.

Le Rapporteur,

P. CALMEYN.

Le Président,

E. J. ISIDORE VAN OVERLOOP.